



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : telephone

Question écrite n° 7445

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la modification du tableau des horaires de reduction des tarifs des communications telefoniques des departements d'outre-mer vers la metropole. L'entree en vigueur de cette modification devrait se faire a partir du 1er janvier 1994. Cette nouvelle grille va, sans aucun doute, penaliser l'ensemble des administres de la Reunion. En effet, il faudra desormais attendre minuit et demi pour beneficier du tarif le moins cher. Cette situation n'est pas acceptable. Elle porte, non seulement, prejudice aux familles reunionnaises qui souhaitent communiquer avec leurs familles installees en metropole mais egalement aux entreprises locales qui, en utilisant les transmissions par telecopie, verront donc leurs charges financieres s'accroitre fortement. En consequence, il lui demande de bien vouloir reconsiderer la grille horaire et d'apporter une decision allant dans le sens des interets des Reunionnais.

Texte de la réponse

Pour repondre a l'honorable parlementaire sur une possible revision de la grille horaire au depart de la Reunion, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur n'a pas donne suite a la proposition de France Telecom en la matiere. Les differentes plages horaires beneficieront de facon homogene de la baisse de l'ordre de 10 p. 100 des tarifs des communications echangees entre la Reunion et la metropole. Enfin, une reflexion relative a l'evolution des tarifs dans les departements d'outre-mer est engagee.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7445

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3762

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 914